

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b>  Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU  DOMAINE PUBLIC POUR LE STATIONNEMENT  D'UNE BENNE DE SAS NATUR'A VIVRE  LE 18 OCTOBRE 2022  Arrêté n°2022/237</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU le Code de la Sécurité Intérieure ;  
VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;  
VU la demande en date du 11 octobre 2022, de Monsieur LECOQ gérant de la société Natur'a Vivre (SIRET 89075528300011) – 1033 route de la Barberie 14100 HERMIVAL LES VAUX, afin de stationner une benne de 5.90 mètres de long, 2.50 mètres de large le 18 octobre 2022 de 8h30 à 17h30 au 13 rue Notre Dame des Champs à Ifs.

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

**ARRETE**

- Article 1** La société Natur'a Vivre est autorisée à stationner une benne de 5.90 mètres de long et 2.50 mètres de large devant le 13 rue Notre Dame des Champs à Ifs, la journée du 18 octobre 2022 de 8h30 à 17h30.
- Article 2** L'organisation des travaux sera placée sous l'entière responsabilité de la société Natur'a Vivre qui veillera à minimiser les différents troubles au voisinage notamment les bruits ainsi qu'à la maintenance et la mise en place de la signalisation.
- Article 3** La société Natur'a Vivre devra prendre toutes les dispositions afin d'éviter toute détérioration des lieux.
- Article 4** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
  - Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
  - Le Pôle Cadre de Vie Urbanisme et Environnement ;
  - La société Natur'a Vivre.

Fait à Ifs, le 11 octobre 2022



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE**